

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00127 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 60
↔ présents : 47
↔ représentés : 11

Date de convocation :
Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :
Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN

DONGES : Mme Magalie PIED

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Pascale HASSANE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à Mme Catherine LUNGART, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Magalie PIED

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO,

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE

PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : PRIR – Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain – Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : PRIR – Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain – Approbation et autorisation de signature

Céline GIRARD-RAFFIN, Vice-présidente,

Expose

Par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 et du Conseil municipal en date du 20 décembre 2019, la Ville de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont approuvé le Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) et son programme d'actions et ont autorisé le Maire et le Président à signer la convention pluriannuelle couvrant la période 2019 - 2024.

Cette convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'agglomération de Saint-Nazaire a été signée par l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers le 1er avril 2020. Par délibération du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2020, un premier avenant a été approuvé puis a fait l'objet d'un ajustement mineur en novembre 2021.

Deux évolutions nécessitent cependant d'apporter des modifications à cette convention par un second avenant :

- L'identification d'une première nouvelle opération suite à l'abandon d'une opération conventionnée de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux ;
- L'identification d'une seconde nouvelle opération de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux.

La convention consolidée sur la base de l'avenant n°1 et de l'ajustement mineur n°1 présente et définit une stratégie de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux au 1 pour 1, consécutive à la démolition des 56 logements de la résidence Trébale. Pour rappel, cette programmation avait été fléchée sur des projets de construction de logements locatifs sociaux référencés au Programme Local de l'Habitat 2016 – 2021 de la CARENE, à savoir :

- Besné – ZAC des Hameaux du Parc – 8 logements (3 Prêts Locatifs à Usage Social - PLUS /5 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration - PLAI) – programmation 2020, sur un total de 16 logements
- Montoir-de-Bretagne – ZAC de l'Ormois – 9 logements (3 PLUS /6 PLAI) – programmation 2020, sur un total de 17 logements ;
- Saint-Joachim – Aignac – 6 logements (2 PLUS /4 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 12 logements ;
- Saint-Nazaire – Immaculée, Charles Baudelaire – 8 logements (3 PLUS /5 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 15 logements ;
- Donges – Jean-Jaurès – 8 logements (3 PLUS /5 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 16 logements ;
- Saint-Nazaire – Virées Rouillard - 9 logements (4 PLUS/5 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 18 logements.

L'abandon récent de l'opération « Jean Jaurès » à Donges implique le devoir de la déconventionner. En accord avec les partenaires, cette opération sera remplacée par une opération en vente en état futur d'achèvement (VEFA) sous maîtrise d'ouvrage de la SAS PRIMALYS, et située route du Point du Jour à Saint-Nazaire (quartier de l'Immaculée). Sur un total de 33 logements, 8 logements recevront un financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) soit 3 PLUS et 5 PLAI.

Cet avenant n°2 est également l'occasion de finaliser l'identification de l'ensemble des opérations contribuant à la reconstruction des 56 logements démolis. L'opération « îlot Briand » à Saint-Malo-de-Guersac,

comprenant un total de 16 logements bénéficiera de financements ANRU pour 8 d'entre eux (3 PLUS et 5 PLAI).

Ces opérations s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat, en matière de mixité sociale à l'échelle du territoire de l'agglomération, d'équilibre entre logements PLUS et PLAI et de répartition des productions de logements sociaux par commune.

Les opérations de reconstitution de l'offre actualisée, objets de cet avenant n°2, sont les suivantes :

- Besné – ZAC des Hameaux du Parc – 8 logements (3 PLUS/5 PLAI) – programmation 2020, sur un total de 16 logements ;
- Montoir-de-Bretagne – ZAC de l'Ormois – 9 logements (3 PLUS/6 PLAI) – programmation 2020, sur un total de 17 logements ;
- Saint-Joachim – Aignac – 6 logements (2 PLUS /4 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 12 logements ;
- Saint-Nazaire – Immaculée, Charles Baudelaire – 8 logements (3 PLUS/5 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 15 logements ;
- Saint-Nazaire – Virées Rouillard - 9 logements (4 PLUS/5 PLAI) – programmation 2021, sur un total de 18 logements ;
- Saint-Nazaire – Point du Jour – 8 logements (3 PLUS/5 PLAI) – programmation 2022, sur un total de 33 logements ;
- Saint-Malo-de-Guersac – îlot Briand – 8 logements (3 PLUS/5PLAI) – programmation 2022, sur un total de 8 logements.

En conséquence, je vous demande, mes cher·e·s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2, ainsi que tous documents y afférents.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE